

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1835

Artikel: Matériaux pour connaître l'économie de l'immatériel : les statisticiens s'avancent prudemment dans la découverte de l'économie du savoir, celle qui progresse quand l'économie réelle flanche
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013937>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et dans l'administration fédérale et on peut craindre que des lois soient votées dans la précipitation et l'incompréhension de certains enjeux techniques, comme le montre l'exemple de la loi

Hadopi en France. C'est du moins l'impression qui domine auprès des utilisateurs qualifiés d'Internet. Il est donc de l'intérêt des partis politiques de se préoccuper rapidement des enjeux soulevés par ces

«pirates». Et on peut s'attendre à ce que ce soit plus particulièrement le cas des partis de gauche, qui pourraient y laisser quelques pourcents de leur électorat.

Secret bancaire: le combat d'arrière-garde de l'imposition à la source

Le vrai scandale fiscal, c'est l'impôt élué sur les montants déposés Suisse

Jean-Daniel Delley (29 août 2009)

Konrad Hummler, banquier privé saint-gallois et président de l'Association des banquiers privés suisses, n'aime pas l'Etat et son fisc. Pour lui, l'évasion fiscale est une nécessité: *«chaque franc qui échappe à l'Etat est un franc bien placé, car il produit moins de dégâts»* (NZZ, 8 août 2009). Il n'hésite pas à assimiler le secret bancaire au droit d'asile!

Face aux pressions exercées sur la Suisse par les Etats soucieux d'optimiser leurs ressources fiscales, il est néanmoins prêt à faire un effort. Les banques helvétiques pourraient prélever un impôt à la source sur les revenus de la fortune étrangère placée dans notre pays et le

reverser de manière anonyme aux Etats de résidence des étrangers concernés, en s'inspirant du dispositif existant entre la Suisse et l'UE. Une manière de préserver le secret bancaire tout en donnant satisfaction aux fisco étrangers. Cette proposition a été reprise par l'Association des banques étrangères en Suisse.

Dans sa chronique régulière au *Tages Anzeiger* (11 août 2009), Rudolf Strahm, qui a déjà mis à nu l'astuce (DP 1822), tape sur le clou. L'impôt anticipé proposé ne frappe que le revenu de la fortune placée en Suisse, mais pas le revenu évadé qui en est l'origine. Illustration présentée par

Strahm: un avocat allemand réalise un gain additionnel de 1 million de francs qu'il transfère sur son compte helvétique. Au taux maximal de 42%, il échappe ainsi à un impôt de 420'000 francs. Le fisc allemand devra se contenter d'environ 20'000 francs, l'impôt à la source au taux allemand prélevé par la banque suisse sur les intérêts (5%) du million évadé.

La différence est de taille. Les banquiers à l'origine d'une telle proposition sont-ils à ce point myopes ou arrogants pour croire que les Etats sont prêts à avaler une telle astuce?

Matériaux pour connaître l'économie de l'immatériel

Les statisticiens s'avancent prudemment dans la découverte de l'économie du savoir, celle qui progresse quand l'économie réelle flanche

Yvette Jaggi (31 août 2009)

Durement malmenées par la globalisation des marchés, les structures des économies nationales se distordent sous

l'effet de la crise mondiale. Elles semblent désormais vivre en régime différencié. D'un côté, on trouve l'économie

réelle, productrice de biens pour lesquels la demande fléchit à long terme et diminue si fortement en temps de

récession que l'Etat en paie la relance. De l'autre côté, on découvre l'économie immatérielle, qui fournit des services, des informations et des prestations innovatrices, le tout représentant d'ores et déjà les trois quarts des emplois, des transactions commerciales et surtout de la valeur produite dans les pays développés et émergents.

Dans l'observation de cette nouvelle forme de division du travail au sein des économies nationales, il n'y a pas cet effet d'annonce ni de mode que l'on a connu au temps pas si lointain mais déjà oublié de la société duale ou des autoroutes de l'information. Au contraire, l'essor de l'économie de l'immatériel, dite aussi de la connaissance ou simplement

qualifiée de post-industrielle, marque une profonde et durable transformation des structures économiques dans tous les pays où il se produit.

Mais les statisticiens préfèrent sans doute que leurs chiffres soient comparables dans le temps plutôt que représentatifs d'une réalité nouvelle. Ainsi, l'Office fédéral de la statistique (OFS) poursuit la publication de ses séries fondées sur la classification des branches économiques en trois secteurs – primaire, secondaire et tertiaire – inventés par Colin Clark, lui-même relayé en France par Jean Fourastié, il y a plus d'un demi-siècle. Il en va ainsi par exemple pour les statistiques sur les personnes occupées, les entreprises, les productions et les ventes,

quand elles sont recensées d'après la branche d'activité.

Pour autant, on ne saurait parler d'un total déni de réalité de la part de l'OFS. Cet été, sont parues deux études présentant *«une vue d'ensemble des principaux indicateurs de l'économie du savoir»*, concernant plus précisément la société de l'information ainsi que la recherche et développement. Complément utile ou signe d'un tournant amorcé, cette double publication a le mérite de refléter la situation relativement confortable d'une économie suisse traditionnellement fondée sur les ressources immatérielles plutôt que sur les matières premières et autres richesses *«dures»*.

La finance n'est pas une industrie mais un service public

Une régulation forte est nécessaire pour que les marchés financiers soient au service de l'économie, et non une fin en soi

Jean-Daniel Delley (26 août 2009)

Pour contrer la crise financière déclenchée par les crédits hypothécaires pourris, les Etats ont libéré des sommes colossales.

Ainsi la Suisse a mis la main au porte-monnaie pour sauver UBS de la faillite. Ces interventions, contraires au dogme libéral longtemps en cours, ont été justifiées par la nécessité de garantir le crédit, poumon de la production. Laisser tomber des acteurs financiers, les banques, détenteurs de parts de marché considérables et aussi étroitement interconnectés, comme l'exigerait l'application

stricte de la loi de la concurrence, conduirait à paralyser la vie économique. C'est donc l'intérêt public – une économie qui dispose de moyens de paiement et de crédits – qui a guidé les Etats dans leurs opérations de sauvetage.

Aujourd'hui, alors que les turbulences apparemment s'éloignent, les acteurs financiers revendiquent à grands cris le retrait de l'Etat, le retour à la *«normale»*, le marché étant suffisamment efficace pour réguler les transactions financières. Tel n'est pas l'avis de Philipp

Hildebrand, le futur président du directoire de la Banque nationale suisse, qui estime au contraire que le marché n'est pas une instance suffisante de régulation. C'est pourquoi il préconise des mesures de contrôle plus sévères, propres à instaurer une transparence accrue des transactions financières.

La crise financière et économique actuelle justifie de pousser plus loin l'analyse. Si l'accès au crédit est la condition essentielle d'une économie dynamique, alors l'Etat doit se porter garant du bon fonctionnement des marchés